



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 29 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, LONJON Stéphane, BOSC Bertrand, RUCHE Gilles, BURGNIARD Sandra, HOGBE-NLEND Frédéric, DONZEL Cedric, GRANTCOLA Lorena, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, CAROBBIO Michel, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – FAVRE Daniel, RASSAT Laurence, LANOVAZ Catherine, PIGNIER Florence

Procurations :

M. DALHEIMER Philipp a reçu procuration de M. FAVRE Daniel
M. GAULTIER Erwan a reçu procuration de Mme RASSAT Laurence
Mme PAHUD Laetitia a reçu procuration de Mme LANOVAZ Catherine
Mme PILLONEL Laurence a reçu procuration de Mme PIGNIER Florence

Secrétaire de séance : Madame GRANTCOLA Lorena

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

Pour : 21
Contre : /
Abstention : 6

7.3. REALISATION D'UN EMPRUNT LONG TERME AUPRES DU CREDIT MUTUEL POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 12 décembre 2025 portant adoption du budget primitif 2026,

Vu la délibération du 29 juin 2026 portant adoption du budget supplémentaire,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 juin 2026,

Considérant la nécessité de procéder à la souscription d'emprunts pour financer les travaux de l'Eglise,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à contracter l'emprunt dont les caractéristiques respectent les conditions suivantes :

PRET LONG TERME

Montant : 1 088 000 €

Taux : 3.90 % fixe – les intérêts seront calculés sur la base de 365/365 jours

Frais de dossier : 0.10% du montant emprunté payables à la signature du contrat

Durée d'amortissement : 20 ans

Remboursement : Trimestrialités constantes en intérêts et capital de 19 649.58 €

Remboursement anticipé : possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation

VALIDE le prêt et **AUTORISE** le Maire de signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 29 juin 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER

30 JUIN 2026

30 JUIN 2026



La secrétaire de séance – Lorena GRANTCOLA

